



Sommaire:

Se syndiquer, Covid, Audience Inspe, congé, Positions administratives, Ris visio, Action sociale, Guide Aesh, Protection sociale, Manif, allègements de services, dossier médical/mouvement, Postes adaptés Permutations, Remplaçants, Forfait



2021-2022 - Lettre du SNUipp-FSU n°27

[**Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2021/2022**](#)

[**Téléchargez le bulletin d'adhésion ici**](#)



Chaque semaine, notre lettre d'information vous informe et vous explique vos droits, analyse l'actualité et les nombreux débats qui secouent l'école , rend compte des réunions et multiples instances qui font votre carrière (CAPD, CTSD, mouvement, promotions...), vous informe des nombreux stages et réunions d'information syndicale organisés pour l'ensemble des collègues...

La lettre a évolué d'année en année, mais toujours avec son contenu riche et détaillé.

De plus en plus lue et suivie, elle est le reflet de notre travail de délégués syndicaux, au service de toute la profession et de chacun et chacune d'entre-vous.



Allégement des mesures : danger et déraison

En pleine reprise de l'épidémie, le ministère annonce l'allègement des mesures à l'école primaire, avec l'arrêt de la règle fermeture de classe dès le premier cas positif, sans développer d'autres mesures, comme la massification des tests, pour protéger les personnels, les élèves et leurs familles.

Alors que l'épidémie flambe et que les scientifiques alertent sur la nécessité de restreindre au maximum la circulation du virus pour freiner les contaminations, le gouvernement allège les mesures à l'école primaire où les 6 millions d'élèves ne sont pas vaccinés.

Les études de l'Inserm mettent pourtant en évidence un fort niveau de transmission dans les écoles, qui contribue à la circulation virale en communauté. **Le gouvernement met ainsi en danger les élèves, les personnels et leurs familles.**

[**Lire la suite**](#)



L'épidémie s'étend dans les écoles.

En abaissant au niveau 1 le protocole sanitaire dans les écoles d'une majorité de départements, le ministère a largement présupposé de la situation sanitaire au retour des vacances d'automne, alors que certains indicateurs étaient déjà alarmants.

Santé publique France pointait, dans son point épidémiologique du 18 novembre, une hausse des taux d'incidence, en particulier chez les 0-9 ans, en progression de 62%, et atteignant jusqu'à un taux de 106. Les études menées au sein de l'Inserm mettent ainsi en évidence un fort niveau de transmission dans les écoles contribuant à la circulation virale en communauté.

Dans ce contexte, le point de situation sanitaire publié le 19 novembre par le ministère est sans réelle surprise : les données, largement en hausse et à des niveaux jamais atteints depuis le début de l'année scolaire, confirment la reprise épidémique. Le nombre de cas positifs chez les élèves dépasse la barre des 10 000 cas, avec une hausse de 203% par rapport au dernier pointage avant le départ en vacances. Il en est de même pour les cas positifs chez les personnels qui augmentent dans la même proportion. Cette progression du nombre de cas entraîne logiquement la fermeture de nombreuses classes, en particulier dans le premier degré, avec 6 000 classes fermées le 23 novembre, selon le ministère de l'éducation nationale.

Lire la suite

AUDIENCE



Direction d'école : le SNUipp-FSU a été reçu longuement à la DSDEN. Compte-rendu à venir



Positions administratives Rentrée 2022 : réintégration, disponibilité, congé parental - AVANT le 7 janvier 2022

- ▶ congé parental : 1ère demande ou renouvellement
- ▶ disponibilité : 1ère demande ou renouvellement ;
- ▶ réintégration.

Demandes AVANT le 7 Janvier 2022 à l'IA via l'IEN

N'hésitez pas si question ! COPIE au SNUipp pour suivi

Tout est : [ici](#)



Les caméras de surveillance installées dans les salles de cours de l'Inspe à Stephen Liégeard ont été enlevées face au tollé général.

L'intervention immédiate du SNUipp-FSU y a contribué.



Congé pour solidarité familiale

- ▶ Le décret n°2020-1492 a modifié l'article 19 bis du décret du 7 octobre 1994. Il étend les conditions d'octroi et de mise en œuvre du congé de solidarité familiale aux enseignant.es stagiaires.

Conditions d'attribution pour l'ensemble des personnels : titulaires, stagiaires et contractuel.les.

Notre dossier ici



STAGE SYNDICAL

en visio

mercredi 8 décembre à 14 h



Presque 100 inscrits !!

Mercredi 8 décembre - 14 heures - visio "bien préparer son départ en retraite"

Ris animée par Emilie Moreau secrétaire nationale du SNUipp-FSU et Denis Olivier responsable " retraite " au SNUipp-FSU 06

- **Où en est on des projets gouvernementaux ?**
- Quand prendre sa retraite ?
- Comment fonctionne le système de **décote-surcote** ?
- **Comment se calcule ma pension** ? A combien se montera-t-elle ? Quelles sont les cotisations à payer ?
- Comment mes enfants sont-ils pris en compte ? Mes années d'études ? De stage ?
- Est ce que je peux cumuler ma pension avec d'autres pensions ? Avec une activité rémunérée ? Et dans quelles conditions ?
- Quelles sont les **démarches administratives** à accomplir ? A qui s'adresser pour en savoir plus ?

Et toutes autres questions que vous souhaitez aborder.

Pour vous inscrire envoyez nous un mail à: snu06@snuipp.fr

En retour nous ferons parvenir le lien de connexion



Mercredi 8 décembre - 9 heures - visio direction d'école

Pour vous inscrire envoyez nous un mail à: snu06@snuipp.fr
En retour nous ferons parvenir le lien de connexion



RIS rased et UPE2A : mercredi 19 janvier en visio - 9heures

Pour vous inscrire envoyez nous un mail à: snu06@snuipp.fr
En retour nous ferons parvenir le lien de connexion



Action sociale : grande nouveauté, la DGAEP met en place un simulateur pour les prestations d'action sociale interministérielle

A quelle(s) prestation(s) d'action sociale interministérielle les collègues ont-ils droit ?

La DGAEP vient de mettre en ligne un simulateur pour 4 aides individuelles :

- le CESU garde d'enfant 0-6 ans
- les Chèques-Vacances
- l'aide à l'installation des personnels (AIP)

• l'aide au maintien à domicile, pour les pensionnés de l'État.

Il suffit pour chaque collègue de compléter son profil (situation personnelle, revenus, enfants), et le simulateur indique les prestations dont chacun-e peut bénéficier. L'agent-e est alors redirigé-e pour plus d'informations vers chaque site délivrant la prestation, et peut déposer s'il / elle le souhaite une demande.

Le lien vers le simulateur :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI> ici

D'autre part, 4 vidéos de la DGAFF sont aussi à disposition des collègues :

- CESU (garde d'enfant 0-6 ans) : <https://youtu.be/qJmRMx0ftkY> et sur <https://www.fonction-publique.gouv.fr/cesu-garde-denfant>
- AIP (aide à l'installation des personnels) : <https://youtu.be/sPhfmAW6QfA> et sur <https://www.fonction-publique.gouv.fr/aide-a-linstallation-des-personnels-de-letat-aip>
- Chèques-Vacances : <https://youtu.be/LTpjLcz5XxM> et sur <https://www.fonction-publique.gouv.fr/cheques-vacances>
- AMD (aide au maintien à domicile) : <https://youtu.be/qhikuH8cTUC> et <https://www.fonction-publique.gouv.fr>

Les prestations d'action sociale interministérielle (ASI) souffrent d'un grand déficit de communication de la part de notre ministère.

Cette communication de la DGAFF n'aurait pas eu lieu sans l'action incessante de la FSU depuis plusieurs années.



En 24 pages, tout savoir sur les conditions d'emploi, missions, contrat de travail, temps de travail, rémunération, formation, congés, santé, sécurité, retraite... et bien d'autres choses !

Il est ici

Une intersyndicale (SNUipp-FSU, SNES-FSU, Cgt éducation et Sud) sera reçue en audience par la Secrétaire Générale de la Dsden 06 **LUNDI 29 novembre.**

Nous y porterons bien sûr avec détermination toutes les doléances et problématiques.



Protection sociale complémentaire (PSC) : un remboursement mensuel pour les agents de l'Etat

Le Rectorat de Nice vient de communiquer le 22 novembre

À partir du 1er Janvier 2022, les agents de l'État pourront bénéficier du remboursement partiel des cotisations de protection sociale complémentaire (PSC) dans le domaine de la santé.

Quel est le montant forfaitaire? Qui peut en bénéficier? Où faire sa demande? Questions-Réponses sur le site du ministère: <https://www.education.gouv.fr/la-protection-sociale-complementaire-psc-325214>

Pour bénéficier de ce remboursement, vous devez en faire la demande :

- Vous êtes enseignant du 1er ou du 2nd degré de l'enseignement public ou privé, personnel d'encadrement, d'éducation, psychologue de l'éducation nationale, administratif, technique, social ou de santé (ATSS), AESH gérés et payés par la DSDEN 06 ou 83
- Vous pourrez effectuer votre demande en ligne sur COLIBRIS : <https://portail-nice.colibris.education.gouv.fr/> Munissez vous de votre bulletin de paye (disponible sur [ENSAP](#)) et de l'attestation émise par votre organisme de protection sociale complémentaire.
- Vous êtes AED ou AESH gérés et payés par le lycée Masséna pour le département des Alpes Maritimes, par le lycée Jean Moulin pour le département du Var : les modalités vous seront indiquées prochainement.

Le formulaire de demande PSC sera très bientôt accessible sur COLIBRIS. Un article d'actualité en précisera la date.

Un mode opératoire est disponible ici: [colibris_mode_opératoire_agent](#)

LIRE les INFOS du SNUipp-FSU [ICI](#)

A NOTER / Procédure de demande

- Pour les agent·es adhérent·es de la MGEN dont la cotisation est précomptée sur le bulletin de salaire, un formulaire doit être rempli via l'application Colibris. La participation forfaitaire sera versée dès le mois de janvier 2022. Un justificatif pourra être demandé dans les mois à venir.

- Pour les autres agent·es, un formulaire ET une attestation doivent être transmis via l'application colibris. La participation forfaitaire sera versée en janvier ou février (avec effet rétroactif à janvier 2022).



Retraité·es : manif nationale le 2 décembre !

Après les dernières mobilisations, de nombreuses organisations syndicales et d'associations de retraité·es appellent l'ensemble des retraité·es à se rendre à Paris afin de se faire entendre d'un gouvernement pour l'instant sourd à leurs revendications !

Une délégation de retraités FSU des Alpes Maritimes sera présente.

Lire la suite [ici](#)



Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé

Rentrée 2022 - 3 types de demandes possibles :

- 1) dossiers médicaux pour le Mouvement INTRA départemental - **AVANT le 24 JANVIER 2022**
- 2) demandes d'allègements de service - **AVANT le 24 JANVIER 2022**
- 3) demandes d'aménagement du poste de travail

COPIES au SNUipp-FSU de vos demandes.

Un doute, une question, je contacte le SNUipp-FSU !

TOUS LES DOCUMENTS et les infos: [ICI](#)

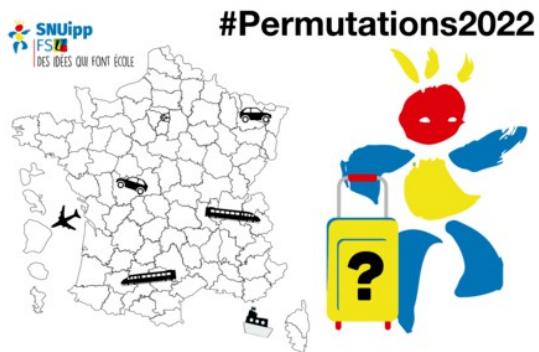


Postes adaptés de courte durée ou de longue durée pour la rentrée scolaire 2022 (1ères demandes ou renouvellement) - avant le 7 DECEMBRE 2021

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

Tout est ici



CHANGEMENT DE DEPARTEMENT / PERMUTATIONS INFORMATISEES

Attention aux délais, plus que quelques jours pour saisir la demande

- ✓ **Mardi 30 novembre 2021 à 12h00** (heure Métropole) : Clôture des inscriptions pour les candidats dans l'application SIAM



APRES LE 30 NOVEMBRE MIDI

- ✓ A compter du **1er décembre** vous recevrez dans l'profil le récépissé de la demande qu'il faudra vérifier et renvoyer **dans tous les cas**, signé, à la Dsden avec éventuellement les PJ à l'appui de votre demande.

Et ce avant le 8 décembre 2021.

- si vous faites une demande au titre du **CIMM**: remplir aussi le formulaire: https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Reconnaissance_CIMM_1_.pdf

- **si vous faites une demande de bonification 800 points au titre du handicap:** faire une demande spécifique et à part.

Remplir aussi le formulaire : <https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/DSDEN06-DIPEII-BONIFICATION-HANDICAP-800-Points-MOUVEMENT-INTERDEPARTEMENTAL-2022.pdf> (+ courrier précisant la situation et demande+ certificats médicaux et RQTH)

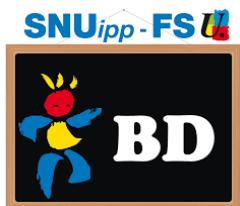
- ✓ **Mercredi 8 décembre 2021** : Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département avec pièces justificatives

Le calendrier, les démarches, le barème, les infos...

Tout est : ICI

Une question ? Un doute ? Je contacte le SNUipp-FSU !

COPIES AU SNUipp-FSU des demandes, récépissé et PJ pour suivi et vérification du barème



Les militant-es du SNUipp-FSU ont finalisé le mémo " spécial remplaçant BD ". Il a été envoyé aux collègues syndiqués.

Il est en ligne ici: [ICI](#)



Le forfait mobilité durable est acté... Pour les déplacements à vélo ou en covoiturage

La circulaire et l'imprimé de la Dsden 06 sont parus -

Démarches à faire avant le 31/12/2021

=> Les conditions, les INFOS , la circulaire de l'IA et l'IMPRIME à renvoyer avant le 31 décembre **Tout est [ICI](#)**



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

**Adresse : 34 avenue du docteur Ménard
06 000 Nice**

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos